

# **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES**

*Plan d'accessibilité  
2006-2007*



# Table des matières

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction</b>                                                              | <b>1</b>  |
| <b>Message du ministre</b>                                                       | <b>2</b>  |
| <b>Rapport sur les réalisations</b>                                              | <b>3</b>  |
| Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2005-2006 .....                    | 3         |
| Initiatives actuelles d'amélioration de l'accessibilité .....                    | 6         |
| <b>Engagements – mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles</b> | <b>9</b>  |
| Service à la clientèle .....                                                     | 9         |
| Emploi .....                                                                     | 9         |
| Communications et information .....                                              | 9         |
| Milieu bâti .....                                                                | 9         |
| Lois et règlements .....                                                         | 9         |
| <b>Engagements 2005-2006 – obstacles à surmonter</b>                             | <b>10</b> |
| Service à la clientèle .....                                                     | 10        |
| Adaptation des emplois .....                                                     | 11        |
| Communications et information .....                                              | 11        |
| Milieu bâti .....                                                                | 12        |
| Lois et règlements .....                                                         | 13        |
| <b>Renseignements</b>                                                            | <b>14</b> |

# Introduction

En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris fermement position en faveur de l'accessibilité en adoptant la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La LAPHO trace une feuille de route détaillée qui vise à rendre l'Ontario accessible à toutes et à tous grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de nouvelles normes obligatoires d'accessibilité dans certains des domaines les plus importants de la vie quotidienne.

Les deux premières normes, en cours d'élaboration, traitent des obstacles rencontrés dans les domaines des transports et du service à la clientèle. Le 13 juin, date du premier anniversaire de l'adoption de la LAPHO, le gouvernement a annoncé l'élaboration de trois nouvelles normes pour les secteurs de l'information et des communications, du milieu bâti et de l'emploi.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la LAPHO, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis constituent une base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le quatrième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère du Développement du Nord et des Mines. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2005-2006, et décrit les engagements pris pour 2006-2007 en vue d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement de continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent réaliser tout leur potentiel.

# Message du ministre

Je suis heureux de présenter le quatrième plan annuel du ministère visant à accroître l'accessibilité aux programmes, aux services et aux emplois qu'offre le ministère du Développement du Nord et des Mines.

Cette année marque le premier anniversaire de l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) – une loi historique qui favorisera l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité dans des domaines clés de la vie quotidienne. Pour célébrer cet événement déterminant, le gouvernement a annoncé l'élaboration de trois nouvelles normes d'accessibilité pour les secteurs de l'information et des communications, du milieu bâti et de l'emploi. Ces normes compléteront les deux normes en cours d'élaboration pour les secteurs des transports et du service à la clientèle.

Le MDNM est déterminé à améliorer l'accessibilité, et s'emploiera à recenser et à supprimer les obstacles existants et à éviter d'en créer de nouveaux, en collaboration avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et des intervenants dans les domaines prioritaires comme le service à la clientèle, l'emploi, les communications et l'information, et le milieu bâti.

Le MDNM continue de chercher de nouveaux moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées qui sont en relation avec son personnel ou ont accès à ses installations. Le ministère poursuit ses efforts de sensibilisation et de formation du personnel en matière d'accessibilité. De même, il continue de suivre les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle tout au long des phases de planification de ses nouveaux centres ServiceOntario. Des exemples à cet effet sont fournis dans les pages suivantes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou de vos inquiétudes à ce sujet. Vous trouverez l'information nécessaire pour nous joindre à la fin du présent document.

Le ministre,

L'honorable Rick Bartolucci

# Rapport sur les réalisations

## Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2005-2006

Le ministère du Développement du Nord et des Mines a rempli avec succès et, dans certains cas, dépassé les engagements prévus dans son plan d'accessibilité 2005-2006. La présente section rend compte de l'état d'avancement de ces engagements.

**Engagement :** Sensibiliser tous les employés du ministère à la mise en œuvre des lignes directrices du SCG concernant l'approvisionnement et veiller au respect de ces dernières.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** Par l'entremise de documents publics et du bulletin du ministère, le personnel a été avisé de consigner les achats supérieurs à 5 000 \$ et de tenir compte de l'accessibilité au moment de l'achat de tous produits et services.

**Calendrier :** Octobre 2005

**Engagement :** Veiller à ce que les clients et le personnel puissent accéder aux services qui leur sont offerts.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** Entre octobre 2005 et août 2006, plusieurs articles ont été publiés dans le bulletin et les documents publics électroniques du ministère pour faire connaître les possibilités de formation en ligne et sensibiliser le personnel à l'accessibilité. Un paragraphe normalisé rappelant les besoins et les exigences en matière d'accessibilité a été inclus à l'usage du personnel pour la publication d'événements du ministère.

**Calendrier :** D'octobre 2005 à août 2006

**Engagement :** Continuer d'offrir des possibilités de formation sur l'accessibilité et de sensibiliser le personnel à l'accessibilité afin de veiller à ce que tous les services internes et externes soient dispensés de manière à être accessibles aux personnes handicapées. Par exemple, s'assurer que toutes les personnes handicapées puissent assister aux réunions internes du personnel et aux événements externes et fournir les documents dans un format accessible à celles-ci.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** Les membres du personnel ont été informés des modules de formation en ligne à leur disposition sur le site intranet du MACI (« Planning for Accessible Events 101 » et « May I Help You – Welcoming Customers With Disabilities ») au moyen des documents publics et du bulletin du ministère.

**Calendrier :** Octobre 2005.

**Engagement :** Continuer de tenir compte de l'accessibilité lors de l'embauche d'employés et de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** Tous les nouveaux chefs de service et superviseurs du ministère ont été informés de la formation obligatoire par l'entremise de la liste de contrôle des activités d'orientation.

**Calendrier :** D'octobre 2005 à août 2006

**Engagement :** Veiller à ce que les présentations externes du ministère soient faites dans un format accessible aux personnes handicapées, au besoin.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** Des directives et des modèles visant à renseigner le personnel sur la façon de faire une présentation dans un format accessible aux personnes handicapées ont été publiés sur le site intranet et dans le bulletin du ministère.

**Calendrier :** Octobre 2005

**Engagement :** Continuer d'encadrer tous les employés du ministère relativement à la marche à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports de substitution et afficher ces renseignements sur les sites Internet et intranet du ministère.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesures à prendre :** Les détails concernant les supports de substitution sont affichés sur la page d'accueil du site intranet du ministère. Des articles traitant de

la disponibilité de ces supports ont également été publiés dans le bulletin du ministère.

**Calendrier :** Octobre 2005

**Engagement :** Le personnel du ministère tiendra compte de l'accessibilité lorsqu'il remplacera les panneaux d'affichage dans les bâtiments.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** Remplacement des panneaux d'affichage des bâtiments du gouvernement de l'Ontario en collaboration avec la Société immobilière de l'Ontario (SIO) en s'assurant que les panneaux remplacés respectent les exigences de format et de hauteur.

**Calendrier :** D'octobre 2005 à août 2006

**Engagement :** Continuer à veiller à ce que tous les contrats futurs de renouvellement de bail passés avec une tierce partie comprennent des dispositions assurant que les locaux sont sans obstacle.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** Tous les baux renouvelés sont systématiquement examinés pour s'assurer qu'ils respectent les exigences prévues dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

**Calendrier :** D'octobre 2005 à août 2006

**Engagement :** Effectuer un examen interne de la *Loi sur les régies des services publics du Nord*, de la *Loi de 2004 sur la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario* et de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland* pour s'assurer qu'elles utilisent un langage approprié à l'égard des personnes handicapées et pour repérer les programmes établis par la Loi qui pourraient avoir une incidence sur ces personnes.

**État d'avancement :** Engagement réalisé

**Mesure à prendre :** La Direction des services juridiques du ministère a terminé l'examen de la *Loi sur les régies des services publics du Nord*, de la *Loi de 2004 sur la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario* et de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland* et n'a trouvé aucun problème concernant l'accessibilité.

**Calendrier :** Juin 2006

## Initiatives actuelles d'amélioration de l'accessibilité

Le ministère du Développement du Nord et des Mines a rempli avec succès et, dans certains cas, dépassé les engagements prévus dans son plan d'accessibilité 2005-2006. La présente section rend compte des engagements actuels du ministère.

**Engagement :** Déterminer le niveau de connaissance du personnel à l'égard des questions d'accessibilité.

**État d'avancement :** En cours de réalisation

**Mesure à prendre :** Une étude a été complétée en mai 2006 et les résultats seront analysés pour déterminer le niveau de connaissance à l'égard des questions d'accessibilité en 2006-2007.

**Calendrier :** Réalisé d'ici juin 2007

**Motif :** Les résultats de l'étude du consultant externe seront disponibles en octobre 2006.

**Engagement :** S'assurer que les sites Internet et intranet du ministère sont accessibles et mettre à l'essai tous les nouveaux éléments de ces sites pour veiller à ce que les personnes handicapées puissent les utiliser.

**État d'avancement :** Engagement réalisé et permanent

**Mesures à prendre :** Maintenir la surveillance des sites Internet et intranet du ministère afin de s'assurer qu'ils respectent la LAPHO, veiller à ce que tous les membres du personnel responsables des sites Web aient reçu une formation dans les domaines de la conformité de la conception Web à la LAPHO et s'assurer également que tous les nouveaux sites respectent les politiques d'accessibilité et que tous les nouveaux logiciels sont conformes à la LAPHO.

**Calendrier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2005 à juillet 2006

**Motif :** Engagement continu.

**Engagement :** Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère continuera de consulter la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario au sujet de la mise en œuvre du plan d'accessibilité et de l'élaboration du plan de 2006-2007, conformément à l'article 10 de la LAPHO.

**État d'avancement :** Engagement réalisé et permanent

**Mesures à prendre :** Le responsable du GTPA continuera de consulter la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario afin de permettre au GTPA d'être au fait des questions touchant la LAPHO. Le GTPA continuera d'élaborer des plans, de surveiller et d'évaluer les progrès réalisés en vue d'améliorer et d'accroître l'accessibilité des personnes handicapées et d'en rendre compte, ainsi que de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Pour s'assurer que ces efforts se poursuivent, trois membres ont été remplacés.

**Calendrier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2005 à juillet 2006

**Motif :** Engagement du ministère se poursuivant pendant la prochaine année de planification.

**Engagement :** Veiller à ce que tous les bâtiments et toutes les installations du ministère soient accessibles aux personnes handicapées.

**État d'avancement :** Engagement réalisé et permanent

**Mesure à prendre :** La vérification de l'accessibilité des aires d'accueil et des lieux publics de trois bâtiments a été terminée en 2005, soit au 159, rue Cedar, au Centre Willet Green Miller, sur le chemin du lac Ramsey, et au 199, rue Larch, tous trois à Sudbury.

**Calendrier :** Septembre 2005

**Motif :** Un suivi pour informer la SIO des résultats de la vérification sera intégré au plan de 2006-2007.

**Engagement :** En collaboration avec les autres locataires membres du comité des utilisateurs de l'édifice Whitney et la SIO, qui est propriétaire de ce bâtiment, définir les mesures à prendre pour éliminer les obstacles et en établir la priorité.

**État d'avancement :** Engagement réalisé et permanent

**Mesures à prendre :** Pour améliorer l'accessibilité des aires d'accueil de l'édifice Whitney, des mains courantes ont été installées dans les vestibules nord et sud en 2005. De plus, un panneau d'affichage a été installé au printemps 2006 à l'entrée souterraine de la station de métro Queen's Park menant à l'édifice Whitney pour indiquer une entrée accessible aux personnes incapables d'utiliser les escaliers.

**Calendrier :** D'octobre 2005 à mai 2006

**Motif :** La vérification relative à l'édifice Whitney, qui a une valeur historique importante, constitue un projet multi phases s'étendant sur plusieurs années.

**Engagement :** Continuer de tenir compte de l'accessibilité dans les programmes d'immobilisations financés par le gouvernement, conformément aux lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle.

**État d'avancement :** Engagement permanent

**Mesure à prendre :** L'examen des projets d'immobilisations sera maintenu, au besoin, en tenant compte des nouvelles lignes directrices de la SIO sur l'aménagement sans obstacle.

**Calendrier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2005 à juillet 2006

**Motif :** Engagement permanent.

# **Engagements – mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles**

Dans les années à venir, le ministère du Développement du Nord et des Mines s'engage à examiner ses lois, ses règlements, ses politiques, ses programmes et ses services pour en déterminer les répercussions sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. La présente section résume ces engagements.

## **Service à la clientèle**

- Le ministère offrira une formation aux membres du personnel de ServiceOntario et du Centre d'information du gouvernement pour les sensibiliser davantage aux questions d'accessibilité.

## **Emploi**

- Nous continuerons d'offrir à tous les nouveaux chefs de service une formation sur les dispositions à prendre pour les employés et les candidats à un emploi ayant un handicap.

## **Communications et information**

- Le ministère examinera les résultats de l'étude, déterminera les aspects nécessitant une meilleure sensibilisation du personnel et prendra des mesures en conséquence.

## **Milieu bâti**

- Le ministère continuera d'informer la Société immobilière de l'Ontario des résultats de la vérification des installations où travaille le personnel du ministère du Développement du Nord et des Mines.
- Le ministère tiendra compte des lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle dans les projets d'immobilisations financés par le gouvernement.

## **Lois et règlements**

- Le ministère continuera d'examiner les lois et règlements dans le cadre du cycle de planification régulier afin de vérifier s'il y a des obstacles à l'accessibilité.

# Engagements 2006-2007 – obstacles à surmonter

Dans les années à venir, le ministère du Développement du Nord et des Mines s'engage à repérer et à éliminer les obstacles aux personnes handicapées, et à en empêcher l'apparition. La présente section résume ces engagements.

## Service à la clientèle

**Obstacle :** Les employés qui donnent des renseignements et des services aux clients de ServiceOntario et du Centre d'information du gouvernement n'ont pas de formation sur place sur les questions d'accessibilité et sur la façon de mieux servir les clients.

**Engagement :**

- 1) Offrir une formation aux membres du personnel de ServiceOntario et du Centre d'information du gouvernement pour les sensibiliser davantage aux questions d'accessibilité et leur apprendre à mieux servir les clients.

**Responsabilité :** Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité

**Échéancier :** Automne 2006

**Obstacle :** Conformité du site Internet du ministère à la LAPHO.

**Engagement :**

- 1) Poursuivre le processus du ministère pour assurer la conformité avec la LAPHO avant d'afficher des renseignements sur le site Internet du ministère.

**Responsabilité :** Direction des services de communications

**Échéancier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2006 à août 2007

**Obstacle :** De nouvelles normes d'accessibilité émises par la province doivent être prises en compte au moment de leur adoption.

**Engagement :**

- 1) Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité continuera de consulter la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario sur l'application de ces nouvelles normes.

**Responsabilité :** Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité

**Échéancier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2006 à août 2007

## Adaptation des emplois

**Obstacle :** Les nouveaux chefs de service et superviseurs pourraient ne pas être au courant des questions concernant l'accessibilité des employés handicapés et de la disponibilité du fonds d'adaptation des emplois.

**Engagement :**

- 1) Tous les nouveaux chefs de service et superviseurs seront informés de la formation obligatoire sur l'accessibilité par l'entremise de la liste de contrôle des activités d'orientation.

**Responsabilité :** Direction des ressources humaines

**Échéancier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2006 à août 2007

**Obstacle :** Conformité du site intranet du ministère à la LAPHO.

**Engagement :**

- 1) Poursuivre le processus du ministère pour assurer la conformité avec la LAPHO avant d'afficher des renseignements sur le site intranet du ministère.

**Responsabilité :** Direction des services de communications

**Échéancier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2006 à août 2007

## Communications et information

**Obstacle :** Sensibilisation du personnel à la LAPHO et à ses exigences.

**Engagement :**

- 1) Examen des résultats de l'étude sur l'accessibilité, qui a été amorcée en mai 2006 pour déterminer les aspects nécessitant une meilleure sensibilisation des employés.
- 2) Utilisation des bulletins du ministère pour aborder les aspects cernés à partir des résultats de l'étude.
- 3) Envisager d'élaborer des campagnes d'information supplémentaires, au besoin, pour mieux sensibiliser le personnel.

**Responsabilité :** Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité/Direction des services de communications

**Échéancier :** Les résultats de l'étude menée auprès des employés seront disponibles en octobre 2006. De novembre 2006 à août 2007, les aspects nécessitant la sensibilisation des employés seront déterminés et le travail d'amélioration de ces aspects sera effectué.

## Milieu bâti

**Obstacle :** Des obstacles architecturaux ont été repérés dans les trois bâtiments vérifiés en 2005 (au 159, rue Cedar, au 199, rue Larch et au 933, chemin du lac Ramsey, tous situés à Sudbury).

**Engagement :**

- 1) Informer la SIO des résultats de la vérification des bâtiments au 159, rue Cedar, au 199, rue Larch et au 933, chemin du lac Ramsey, à Sudbury, pour qu'elle remédie aux obstacles relevés.

**Responsabilité :** Bureau du contrôle des services financiers

**Échéancier :** Mai 2007

**Obstacle :** Les obstacles actuels dans les bâtiments où se trouvent les bureaux du ministère du Développement du Nord et des Mines exigent de procéder à des rénovations.

**Engagement :**

- 1) Tenir compte de l'accessibilité dans les programmes d'immobilisations financés par le gouvernement conformément aux lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle pendant la construction des nouveaux Centres ServiceOntario à New Liskeard, à Sudbury et à Red Lake.

**Responsabilité :** Bureau du contrôle des services financiers

**Échéancier :** Tout au long de l'année, d'octobre 2006 à août 2007

**Obstacle :** Entrée principale du public et système d'alarme incendie de l'édifice Whitney.

**Engagement :**

- 1) Le comité des utilisateurs de l'édifice Whitney, en collaboration avec la direction des installations et la SIO, continuera de faciliter la mise en œuvre de toute amélioration praticable des infrastructures pour remédier aux problèmes d'accessibilité. Des alarmes visuelles et sonores sont en cours d'installation et les avertisseurs d'incendie seront abaissés à une hauteur accessible conformément aux lignes directrices de la SIO. Des solutions de rampes d'accès seront proposées d'ici mars 2007.

**Responsabilité :** Comité des utilisateurs de l'édifice Whitney

**Échéancier :** Mars 2007

## Lois et règlements

**Obstacle :** La *Loi sur le Programme ontarien d'exploration minière* et la *Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels* ont été rédigées avant l'adoption de la LAPHO et peuvent ne pas y être conformes.

**Engagement :**

- 1) La Direction des services juridiques examinera ces lois pour en relever les obstacles et s'assurer qu'elles utilisent un langage approprié à l'égard des personnes handicapées.

**Responsabilité :** Direction des services juridiques

**Échéancier :** Juin 2007

# Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 705 564-7439

Numéro ATS : 1 866 349-1388

Sans frais : 1 800 817-6636

Courriel : [http://www.mndm.gov.on.ca/mndm/feedback\\_f.asp](http://www.mndm.gov.on.ca/mndm/feedback_f.asp)

Site Web du ministère : [http://www.mndm.gov.on.ca/mndm/default\\_f.asp](http://www.mndm.gov.on.ca/mndm/default_f.asp)

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à l'adresse :

[www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/accessibilityOntario/index](http://www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/accessibilityOntario/index). Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Tél. : 416 326-5300.

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.

À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Service ATS : 1 800 268-7095.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN #1708-3842

*This document is available in English.*